



Municipalité de
SAINT-ALPHONSE

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 352-2026
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 274-2013
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil de la municipalité de Saint-Alphonse a adopté à sa réunion du 13 avril 2026 le Règlement numéro 352-2026 modifiant le *Règlement de zonage* numéro 274-2013 de la municipalité de Saint-Alphonse;

QUE ce Règlement a pour objet et conséquences d'ajouter l'usage particulier 7223 « piste de course » dans les « Autres usages permis » de la zone 6-AF;

QUE ce règlement contenait une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce Règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter à la suite de la procédure d'enregistrement tenue entre le 23 mars 2026 et le 31 mars 2026;

QUE ce Règlement est en vigueur en date du 15 juin 2026, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Bonaventure;

QUE ce Règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la municipalité de Saint-Alphonse et sur le site web de la municipalité de Saint-Alphonse à l'adresse suivante www.st-alphonsegaspesie.com.

Donné à Saint-Alphonse, le 13 juillet 2026.

Jordan Charest
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Jordan Charest, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut conformément à la Loi, le 13 juillet 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 13^e jour de juillet 2026.

Jordan Charest
Directeur général et greffier-trésorier